



Centre local de développement
Région de Rivière-du-Loup

La MRC de Rivière-du-Loup : une industrie de classe mondiale

Concours **Votre coup de cœur!**

Règlements du Concours

Le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup (CLD) a lancé une campagne de valorisation industrielle sous le thème « La MRC de Rivière-du-Loup : une industrie de classe mondiale ». Cette campagne, qui se poursuit jusqu'en mars 2018, vise à mettre en valeur l'importance du secteur industriel dans la MRC de Rivière-du-Loup et permettre à la population régionale de découvrir des succès industriels d'ici.

Ainsi, des capsules vidéo de 60 secondes chacune ont été produites. Vingt (20) entreprises ont été choisies pour être ambassadrices du secteur manufacturier en raison de leur rayonnement à l'échelle nationale et internationale. Par leur implication dans cette campagne, elles contribuent à mettre en valeur l'ensemble du secteur manufacturier de la MRC de Rivière-du-Loup en plus de faire connaître un de leurs produits ou une catégorie de leurs produits.

Pour la MRC de Rivière-du-Loup, le secteur manufacturier représente plus de 100 entreprises et près de 4 000 emplois, soit environ 20 % de tous les emplois de la MRC. Inévitablement, un secteur industriel fort a un effet d'entraînement positif sur l'économie des autres secteurs tels les commerces et services.

Dans cette campagne, le CLD organise un concours appelé **Votre coup de cœur!**

Comment participer

Le concours est réservé aux résidents de 18 ans et plus de la [Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup](#).

Limite d'une seule participation pour la durée du concours par adresse courriel.

Le formulaire de participation est disponible uniquement de façon électronique sur le site www.riviereduloup.ca

Répondre obligatoirement à la question soumise dans le formulaire de participation et compléter les informations demandées.

Le concours se réalisera du 15 janvier au 5 mars 2018 inclusivement.

Prix à gagner

Visite VIP d'une entreprise choisie par le gagnant parmi les [20 entreprises](#) ambassadrices :

- Accueil par le président et/ou le directeur général de l'entreprise visitée.
- Visite personnalisée avec échange pour un groupe d'un maximum de 4 personnes au choix du gagnant.

Cette visite se réalisera entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2018 selon la disponibilité des deux parties (gagnant et entreprise choisie). Le CLD est responsable de la planification de cette visite.

Droits et obligations

Avec des motifs valables, le CLD se réserve le droit de refuser, au gagnant, l'entreprise qu'il aura choisie. Dans ce cas, un second choix devra être proposé par le gagnant.

Le gagnant assume tous les frais inhérents à sa visite, c'est-à-dire ses déplacements et son temps.

Résultats et diffusion

Le tirage au sort se réalisera le 6 mars 2018, à 9 h au bureau du CLD. Le gagnant sera contacté dans les heures suivantes par téléphone et/ou courriel.

L'annonce du gagnant sera diffusée sur le www.riviereduloup.ca après que celui-ci ait été avisé. Également, la visite réalisée sera rendue publique avec une photographie du gagnant accompagné du représentant de l'entreprise avec l'émission d'un communiqué.

Informations

Marie-Josée Huot, directrice générale

mjhuot@cldrdl.com

418 862-1823, poste 101